

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/1311 DE LA COMMISSION****du 27 juin 2023****octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides <sup>(1)</sup>, et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 avril 2019, la société CVAS Development GmbH a soumis à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union d'une famille de produits biocides dénommée «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid», relevant des types de produits 3 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, confirmant par écrit que l'autorité compétente de la Slovénie avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-XR051157-11.
- (2) La substance active contenue dans la famille de produits «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» est l'acide L-(+)-lactique, qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 528/2012 pour les types de produits 3 et 4.
- (3) Le 7 janvier 2022, l'autorité compétente d'évaluation a soumis à l'Agence, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 528/2012, un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.
- (4) Le 5 juillet 2022, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis <sup>(2)</sup>, le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.
- (5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) n° 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphes 1 et 6, de ce règlement.
- (6) Le 20 juillet 2022, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 528/2012.
- (7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère qu'il est dès lors approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid».
- (8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

<sup>(1)</sup> JO L 167 du 27.6.2012, p. 1.

<sup>(2)</sup> Avis de l'ECHA du 15 juin 2022 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» (ECHA/BPC/345/2022, en anglais), <https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation>

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0028957-0000, à la société CVAS Development GmbH pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides dénommée «CVAS Biocidal Product Family based on L (+) Lactic Acid» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 18 juillet 2023 au 30 juin 2033.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 juin 2023.

*Par la Commission*  
*La présidente*  
Ursula VON DER LEYEN

---

## ANNEXE

**Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides**

CVAS Biocidal Product Family based on L(+) Lactic Acid

Type de produits 3 — Hygiène vétérinaire (Désinfectants)

Type de produits 4 — Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux  
(Désinfectants)

Numéro de l'autorisation: EU-0028957-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: EU-0028957-0000

## PARTIE I

**PREMIER NIVEAU D'INFORMATION****1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES****1.1. Nom**

Nom	CVAS Biocidal Product Family based on L(+) Lactic Acid
-----	--

**1.2. Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire TP04 — Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

**1.3. Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CVAS Development GmbH
	Adresse	Am Hafen 16, 68526 Ladenburg Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0028957-0000	
Date de l'autorisation	18.7.2023	
Date d'expiration de l'autorisation	30.6.2033	

**1.4. Fabricant(s) des produits biocides**

Nom du fabricant	Calvatis GmbH
Adresse du fabricant	Am Hafen 16, 68526 Ladenburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Am Hafen 16, 68526 Ladenburg Allemagne

Nom du fabricant	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Pfaffensteinstraße 1, 83115 Neubeuern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Pfaffensteinstraße 1, 83115 Neubeuern Allemagne

### 1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46, 4206AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46, 4206AC Gorinchem Pays-Bas

## 2. COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92	17,6
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0,0	10,5
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	18,75
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0,0	4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	0,0	2,5

### 2.2. Type(s) de formulation

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution SL — Concentré soluble
----------------	---

## PARTIE II

### DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

#### MÉTA-RCP 1

#### 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

##### 1.1. Identificateur de méta-RCP 1

Identificateur	mSPC1
----------------	-------

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-1
--------	-----

## 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

## 2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 1

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92	1,96

## 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 1

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1

Mention de danger	
Conseils de prudence	

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 1

## 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1

## Utiliser # 1 — Utilisation n° 1.1 — Désinfection des trayons après la traite par trempage manuel ou automatique

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage  Trempage automatique par robot
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Produit prêt à l'emploi (RTU), 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique  Dilution (%): —  Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en polyéthylène haute densité (HDPE): 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg Grand récipient pour vrac (GRV) en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

### 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(1)</sup> DES MÉTA-RCP 1**

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20 °C et 30 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.

Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.

<sup>(1)</sup> Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 1.

Appliquer le produit par trempage manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.

Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.

Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Aucune.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: en cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que

la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

Non pertinent

## 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 1

## 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgodip Amadine Film		Marché: EU		
	AGRIMARKT MILCHSÄUREMANTEL		Marché: EU		
	IWETEC MILCHSÄURE DIPP		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0001 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

## 7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Dip es lac DL		Marché: EU		
	Traylac O-F		Marché: EU		
	Baktostop Lactic		Marché: EU		
	Lacti-Bac Dip		Marché: EU		
	DS 1.0 F		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0002 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

## 7.3. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgodip Blue Kamille Film		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0003 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92



7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es protect DL		Marché: EU		
	BaktoStop lactic H		Marché: EU		
	Dip Agro Protect		Marché: EU		
	Kuhmilin Dip Top M		Marché: EU		
	Lacti-Protect Dip		Marché: EU		
	DSR 1.5 F		Marché: EU		
	ProfiMix inSilk		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0004 1-1				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

**MÉTA-RCP 2**

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 2**

Identificateur	mSPC2
----------------	-------

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

2. **COMPOSITION DES MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8	6,8

## 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 2

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2

Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Appeler immédiatement un médecin. Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 2

## 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 2

## Utiliser # 1 — Utilisation n° 2.1 — Désinfection des trayons après la traite par trempage manuel ou automatique

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage  Trempage automatique par robot

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): — Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE: 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg GRV en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

### 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(\*)</sup> DES MÉTA-RCP 2**

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20 °C et 30 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.

Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.

Appliquer le produit par trempage manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflons - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.

Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.

Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

Tenir hors de portée des enfants.

#### 5.2. **Mesures de gestion des risques**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente. Se référer à la rubrique 6 pour les titres complets des normes EN.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

(\*) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 2.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour la référence complète à cette loi.

### 5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

#### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

#### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

### 5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

### 5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique 5.2 «Mesures de gestion des risques» sont les suivants:

EN ISO 16321 — Protection des yeux et du visage pour les utilisateurs professionnels.

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux.

La référence complète de la législation mentionnée dans la rubrique 5.2 «Mesures de gestion des risques» est la suivante:

Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

## 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 2

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	calgodip Amadine forte Film		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0005 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es lac DLX		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0006 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	calgodip Blue Kamille forte Film		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0007 1-2				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es protect DLX		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0008 1-2				

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

**MÉTA-RCP 3****1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3****1.1. Identificateur de méta-RCP 3**

Identificateur	mSPC3
----------------	-------

**1.2. Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3
--------	-----

**1.3. Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

**2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 3****2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92	1,96

**2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

**3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3**

Mention de danger	
Conseils de prudence	

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 3

## 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 3

**Utiliser # 1 — Utilisation n° 3.1 — Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage  Trempage automatique par robot  Méthode d'application: Pulvérisation  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette  Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique  Pulvérisation automatique par robot
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique  Dilution (%): —  Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE: 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg GRV en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation.

### 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(?)</sup> DES MÉTA-RCP 3**

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20 °C et 30 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.

Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.

Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflons - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.

Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.

Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

#### 5.2. **Mesures de gestion des risques**

Aucune

#### 5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

##### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: en cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

##### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

(?) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 3.



5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

Non pertinent

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	calgodip Amadine Spray		Marché: EU		
	AGRIMARKT MILCHSÄURENEBEL		Marché: EU		
	IWETEC MILCHSÄURE SPRAY		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0009 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es lac DL Spray		Marché: EU		
	Traylac O-S		Marché: EU		
	Lacti-Bac Spray		Marché: EU		
	DS 1.0 S		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0010 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	calgodip Blue Kamille Spray		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0011 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es protect DL Spray		Marché: EU		
	Dip Agro Protect SP		Marché: EU		
	Kuhmilin Sprüh Top M		Marché: EU		
	Lacti-Protect Spray		Marché: EU		
	DSR 1.5 S		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0012 1-3				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

**MÉTA-RCP 4**

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 4**

Identificateur	mSPC4
----------------	-------

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-4
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

## 2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 4

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8	6,8

### 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 4

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 4

Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Appeler immédiatement un médecin. Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 4

### 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 4

#### Utiliser # 1 — Utilisation n° 4.1 — Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage  Trempage automatique par robot  Méthode d'application: Pulvérisation  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette  Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique  Pulvérisation automatique par robot
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique  Dilution (%): —  Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE: 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg GRV en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

## 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(4)</sup> DES MÉTA-RCP 4**

### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20 °C et 30 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.

Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.

Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.

Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.

Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

Tenir hors de portée des enfants.

### 5.2. **Mesures de gestion des risques**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

#### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

#### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que

la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

### 5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

(<sup>4</sup>) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 4.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

Non pertinent

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 4**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	calgodip Amadine forte Spray		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0013 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es lac DLX Spray		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0014 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

7.3. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	calgodip Blue Kamille forte Spray		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0015 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)

Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8
----------------------	--	------------------	---------	-----------	-----

7.4. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial	Dip es protect DLX Spray		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0016 1-4				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

**MÉTA-RCP 5**

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5**

1.1. **Identificateur de méta-RCP 5**

Identificateur	mSPC5
----------------	-------

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-5
--------	-----

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

2. **COMPOSITION DES MÉTA-RCP 5**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 5**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92	1,96

## 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 5

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 5

Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 5

## 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 5

**Utiliser # 1 — Utilisation n° 5.1 — Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage  Description détaillée:  Désinfection des trayons après la traite  Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage  Trempage automatique par robot



	<p>Méthode d'application: Pulvérisation</p> <p>Description détaillée:</p> <p>Désinfection des trayons après la traite</p> <p>Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette</p> <p>Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique</p> <p>Pulvérisation automatique par robot</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique</p> <p>Dilution (%): —</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>2 à 3 fois/jour (après chaque traite)</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Jerrican en HDPE: 5-60 kg</p> <p>Fût en HDPE: 60-200 kg</p> <p>GRV en HDPE: 600-1 000 kg</p>

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

### 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(\*)</sup> DES MÉTA-RCP 5**

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20 °C et 30 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.

Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.

Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflons - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.

(\*) Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 5.

Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.

Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

Tenir hors de portée des enfants.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: aucune mesure environnementale particulière n'est nécessaire. Nettoyer les articles et les sols contaminés conformément à la législation environnementale.

Méthodes et matériel de confinement: absorber avec une substance hygroscopique (par ex. du sable, de la terre de diatomées, un liant acide ou universel).

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

Évitez les déversements dans des installations d'épuration individuelles.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

Non pertinent

## 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 5

## 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Dip es poly-film Spray		Marché: EU		
	Lacti-Shield Spray		Marché: EU		
	DS 2.0 SP		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0017 1-5				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92

## MÉTA-RCP 6

## 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6

## 1.1. Identificateur de méta-RCP 6

Identificateur	mSPC6
----------------	-------

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-6
--------	-----

## 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

## 2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 6

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8	6,8

## 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 6

Formulation(s)	AL — Liquide destiné à être utilisé sans dilution
----------------	---

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 6

Mention de danger	Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Appeler immédiatement un médecin. Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 6

## 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 6

**Utiliser # 1 — Utilisation n° 6.1 — Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique**

Type de produit	TP03 — Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite  Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage  Trempage automatique par robot  Méthode d'application: Pulvérisation  Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite

	Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur à gâchette Pulvérisation manuelle en utilisant un pulvérisateur électronique Pulvérisation automatique par robot
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: produit prêt à l'emploi, 6,80 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): — Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE: 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg GRV en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

### 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(6)</sup> DES MÉTA-RCP 6**

#### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20 °C et 30 °C avant utilisation.

Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.

Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.

Appliquer le produit par pulvérisation ou trempage, manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Volumes d'application pour les vaches et les bufflons - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.

<sup>(6)</sup> Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 6.

Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.

Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

Tenir hors de portée des enfants.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: aucune mesure environnementale particulière n'est nécessaire. Nettoyer les articles et les sols contaminés conformément à la législation environnementale.

Méthodes et matériel de confinement: absorber avec une substance hygroscopique (par ex. du sable, de la terre de diatomées, un liant acide ou universel).

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

Non pertinent

## 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 6

## 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	Dip es poly-spray DLX		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0018 1-6				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	6,8

## MÉTA-RCP 7

## 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7

## 1.1. Identificateur de méta-RCP 7

Identificateur	mSPC7
----------------	-------

## 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-7
--------	-----

## 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP04 — Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

## 2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 7

## 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16,0	17,6
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	6,3	7,0

## 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 7

Formulation(s)	SL — Concentré soluble
----------------	------------------------

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 7

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	Ne pas respirer les aérosols. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux. Porter un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 7

## 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 7

## Utiliser # 1 — Utilisation n° 7.1 — Désinfection des surfaces dures par moussage manuel ou automatique

Type de produit	TP04 — Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des surfaces dures
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Moussage  Description détaillée:  Désinfection des surfaces dures Moussage manuel à l'aide d'une lance à mousse Moussage automatique avec buses de moussage installées fixes Matériel de moussage



	Stations satellites: installations fixes reliées à des jerricans, des fûts ou des GRV et des chariots mobiles équipés d'un conteneur de 20 l de produit concentré
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Produit concentré, 16,0 à 17,6 % d'acide L(+) lactique  Dilution (%): Allégation concernant les propriétés bactéricides: Dilution du produit à 5,0 % (p/p), 0,80 à 0,88 % d'acide L(+) lactique Allégations concernant les propriétés levuricides: Dilution du produit à 5,0 % (p/p), 0,80 à 0,88 % d'acide L(+) lactique  Nombre et fréquence des applications: une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE: 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg GRV en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

### 5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(7)</sup> DES MÉTA-RCP 7

#### 5.1. Consignes d'utilisation

Pour les installations fixes, connecter le jerrican, le fût ou le GRV contenant le produit à l'unité de dosage de la station satellite. Pour les versions mobiles, placer un conteneur de 20 l du produit pur sur le chariot et mettre le tuyau d'aspiration. Connecter l'alimentation en eau à l'unité de dosage. La dilution est réalisée automatiquement par l'unité de dosage de l'installation fixe ou mobile et surveillée par des mesures de conductivité.

Avant la désinfection, enlever les saletés non incrustées, un pré-nettoyage supplémentaire n'est pas nécessaire.

Appliquer la mousse sur les surfaces dures. Le volume d'application est de 350 ml de produit dilué/m<sup>2</sup>. S'assurer que les surfaces sont bien recouvertes par le désinfectant.

Temps de contact minimal de 5 minutes pour les bactéries et de 15 minutes pour les levures.

<sup>(7)</sup> Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 7.

Après l'application, rincer les surfaces traitées et rincer à fond l'équipement de moussage à l'eau propre. Pour le rinçage des systèmes mobiles, mettre le tuyau d'aspiration dans un conteneur contenant de l'eau propre.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Porter une protection respiratoire lors de la manipulation du produit concentré. L'appareil de protection respiratoire est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit. Éviter de se tenir dans les zones de formation d'aérosols.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes: appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Si aucun symptôme: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale. Assurer une ventilation adéquate.

## 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts en fonction des exigences locales.

Évitez les déversements dans des installations d'épuration individuelles.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois

Assurer une bonne ventilation ou aspiration.

Ne pas stocker conjointement avec des alcalins (solutions caustiques).

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 6. AUTRES INFORMATIONS

Non pertinent

## 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 7

### 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgonit DS 633		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0019 1-7				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16,0
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	7,0

## MÉTA-RCP 8

### 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8

#### 1.1. Identificateur de méta-RCP 8

Identificateur	mSPC8
----------------	-------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro	1-8
--------	-----

#### 1.3. Type(s) de produit

Type(s) de produit	TP04 — Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
--------------------	---

## 2. COMPOSITION DES MÉTA-RCP 8

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 8

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)	
					Min	Max
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16,0	17,6

Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0,0	10,5
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0,0	18,75
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	4,5	4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	2,25	2,5

## 2.2. Type(s) de formulation des méta-RCP 8

Formulation(s)	SL — Concentré soluble
----------------	------------------------

## 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 8

Mention de danger	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence	Ne pas respirer les aérosols. Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux. Porter un équipement de protection du visage. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. Appeler immédiatement un médecin. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale

## 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP 8

### 4.1. Description de l'utilisation

Tableau 8

#### Utiliser # 1 — Utilisation n° 8.1 — Désinfection des surfaces dures par pulvérisation automatique en système fermé de nettoyage en place (CIP)

Type de produit	TP04 — Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	—

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée  Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des surfaces dures
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation  Description détaillée:  Désinfection des surfaces dures  Dosage et pulvérisation automatiques en système fermé CIP Système CIP: tuyauterie, cuves de fermentation et de stockage
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Produit concentré, 16,0 à 17,6 % d'acide L(+) lactique  Dilution (%): Allégation concernant les propriétés bactéricides: Dilution du produit à 2,5 % (p/p), 0,40 à 0,44 % d'acide L(+) lactique Allégations concernant les propriétés levuricides: Dilution du produit à 2 % (p/p), 0,32 à 0,35 % d'acide L(+) lactique  Nombre et fréquence des applications: une fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en HDPE: 5-60 kg Fût en HDPE: 60-200 kg GRV en HDPE: 600-1 000 kg

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

#### 4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

## 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL <sup>(8)</sup> DES MÉTA-RCP 8**

### 5.1. **Consignes d'utilisation**

Connecter le jerrican, le fût ou le GRV contenant le produit à l'unité de dosage du système CIP. Le dosage et la dilution sont effectués automatiquement par l'unité de dosage du système CIP et surveillés par des mesures de conductivité.

Éviter tout contact avec l'aluminium, les métaux non ferreux et les matériaux galvanisés.

Un pré-nettoyage n'est pas nécessaire

Temps de contact minimal de 5 minutes pour les bactéries et de 15 minutes pour les levures.

Après l'application, rincer à fond le système traité à l'eau propre.

### 5.2. **Mesures de gestion des risques**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalente, des vêtements de protection résistants chimiquement au produit biocide, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la classification de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente.

Les lunettes de protection et le matériau des gants et de la combinaison doivent être spécifiés par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit.

Porter une protection respiratoire lors de la manipulation du produit concentré. L'appareil de protection respiratoire est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit. Éviter de se tenir dans les zones de formation d'aérosols.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

### 5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

#### Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes: appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

Si aucun symptôme: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

EN CAS D'INGESTION: rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou une ambulance pour toute assistance médicale.

#### Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: absorber avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, liant acide ou universel, sciure de bois). Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

### 5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin de l'application, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts en fonction des exigences locales.

<sup>(8)</sup> Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées dans les limites des méta-RCP 8.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 24 mois

Assurer une bonne ventilation ou aspiration.

Ne pas stocker conjointement avec des alcalins (solutions caustiques).

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### 6. AUTRES INFORMATIONS

Non pertinent

### 7. TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMIS LES MÉTA-RCP 8

#### 7.1. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgonit Duocip		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0020 1-8				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16,0
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	10,5
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	2,5

#### 7.2. Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	calgonit Duocip P		Marché: EU		
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-0021 1-8				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	16,0

Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	18,75
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	4,5
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	2,5